

Avis du CGEDD sur l'étude d'impact

Suite au dépôt de l'étude d'impacts par la RATP le 4 octobre dernier, l'avis délibéré par le collège de l'Autorité environnementale a été publié ce mercredi 21 décembre 2016 sur les projets de positions de stationnement sur Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Robinson, Sceaux et Fontenay-aux-Roses :

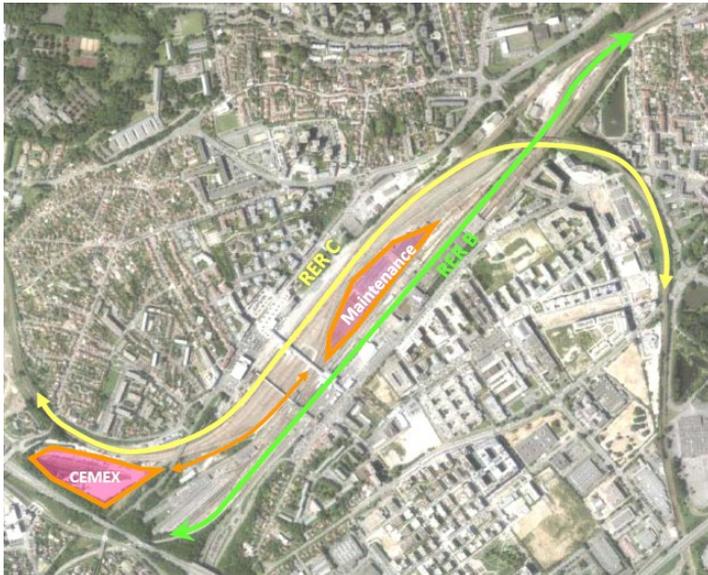
Prochaine étape : l'enquête publique à partir de janvier 2017...

A noter parmi les 26 pages :

- *Page 6 : « Les motivations des choix présentés restent néanmoins lacunaires, et l'absence de vision globale ne permet pas d'apprécier la pertinence des choix retenus pour les projets de Robinson et de Saint-Rémy, ... La saturation du site de Massy est clairement expliquée, en revanche le dossier ne précise pas pourquoi une hypothèse de création de positions de garage sur ce site a été écartée pour y remédier.*
- *Page 13 : L'Ae relève également que l'analyse des impacts demeure sur plusieurs sujets uniquement qualitative, repose sur des postures de principe, et affirme certaines des conclusions plus qu'elle ne les démontre. »*

Consulter l'avis sur le [site de l'AE](#) -> N° dossier Ae : [2016-100](#) et [2016-109](#)

Rationaliser Massy pour le futur



Pourquoi ne pas se pencher sur cette question de façon globale dès maintenant ?

Rationaliser Massy pour le futur, pourquoi est-ce nécessaire?

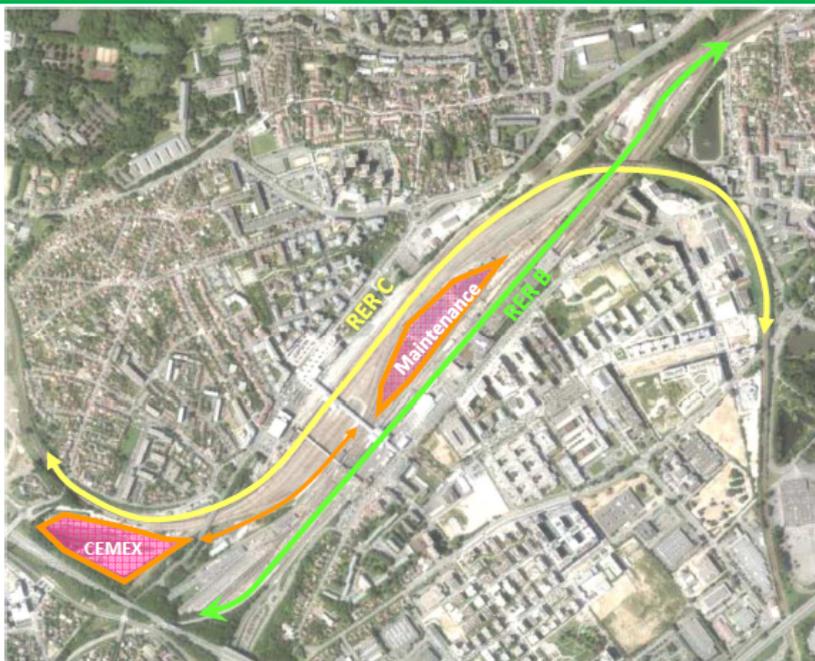
- La ligne au Nord de Massy est saturée et cela provoque un problème de charge notamment sur les missions Saint-Rémy.
- Les communications entre le faisceau de garage et le reste du site de Massy-Palaiseau (atelier, machine à laver et quais) sont très contraintes sur ce site. Il faut dire que ces zones « immobiles » se trouvent au milieu des flux des lignes RER B et RER C (Cf. image).
- Pour fiabiliser la ligne au Nord de Massy qui couvre le gros de la demande des voyageurs, il faut ajouter des voies de garages sur le sites. Cela renforcera la capacité à renvoyer des trains vers le Nord, Bourg-la-Reine étant appelée à devenir le métronome de la ligne vers Paris.
- Enfin, il faut tenir compte de l'arrivée d'Interconnexions :
 - A Massy : Grand Paris ligne 18, Tram-Train Versailles/Evry, en plus des RER B, RERC, TGV et TCSP/Bus;
 - Au nord, la ligne 15 sud à Arcueil-Cachan et le tramway T10 à Croix de Berny;
 - Au sud, à Orsay-le-Guichet avec le projet de liaison plateau / vallée.

Piste à explorer sur le site de MASSY

- Déplacement sur la réserve foncière 'RER-B' occupée par la CEMEX du centre de maintenance adapté au nouveau matériel
- Remplacement de la zone de maintenance actuelle par une zone de voies de garage (> 12 voies supplémentaires)

Avantages:

- Flux facilité pour le renvoi des trains vers le SUD
- Possibilités supplémentaires de renvois rapides vers le NORD
- Proximité de la maintenance
- Lieu de prise de poste central
- Proximité du tronçon central facilitant la gestion des situations perturbées



Le déplacement sur la réserve foncière 'RER-B' occupée par la CEMEX du centre de maintenance, qu'il faut adapter aussi pour le futur matériel, permettrait à moyen-long terme de libérer cette enclave. Dès lors, cette ancienne enclave du site pourrait accueillir une forte réserve de trains (plus d'une dizaine) dédiés au flux, et ainsi répondre rapidement aux besoins vers le Nord et le Sud.

Avantages:

- Flux facilité pour le renvoi des trains vers le SUD
- Possibilités supplémentaires de renvois rapides vers le NORD
- Proximité du tronçon central facilitant la gestion des situations perturbée
- Proximité de la maintenance
- Lieu de prise de poste central

[Rencontres des STIF et CGEDD](#)

Décembre 2016, le Collectif rencontre les organismes STIF et CGEDD

STIF :

Le Collectif Pôle Gare Saint-Rémy, accompagné de la Municipalité de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, a rencontré, le 1er décembre dernier, Laurent Probst, le Directeur Général du [STIF](#), Syndicat des Transport d'Ile-de-France valideur en dernier ressort des projets de la RATP.

Consulter le [Support présenté au STIF le 01/12/2016](#)

L'équipe du STIF s'est montrée très attentive aux arguments du Collectif, bien que défendant la position de la RATP sur la nécessité des voies 6, 8, 10 et 4T. Le STIF a convenu que l'alternative proposée par le Collectif, sur le site de Massy en réutilisant la réserve occupée actuellement par la CEMEX, n'était pas sans fondement mais inenvisageable actuellement, pour des raisons de « temporalité ». La priorité est en effet donnée à la [SGP](#) (« Grand-Paris ») pour la réalisation de la ligne 18 et la réserve occupée par la Cemex doit servir de base de vie au chantier. Le COURB, quant à lui, a rappelé que les usagers doivent être au centre des décisions et que le RER B ne peut être traité avec une priorité moindre que celle de la ligne 18.

Sur les impacts, notamment pour les riverains, le STIF est resté très attentif, et a réaffirmé son souhait que la question soit bien traitée.

CGEDD et l'Autorité Environnementale

La RATP a déposé le 04 octobre son étude d'impact de ses projets auprès du [CGEDD](#). Ce dernier doit en effet être saisi du dossier pour donner sous 3 mois un avis au regard du Code l'Environnement sur cette étude. Le temps était donc compté.

Le 15 décembre 2016, le Collectif a été reçu par le CGEDD et nous avons pu rappeler les possibilités d'éviter ces voies supplémentaires et leurs impacts sur le site et les riverains.

Il a été notamment rappelé que la situation actuelle est déjà très dégradée depuis le démarrage des travaux cet été, alors que les nouveaux aiguillages pour ces nouvelles voies ne sont même pas encore en place.

Effet des coupes d'arbres et terrassements ?